

L'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE QUOTIDIEN

VENDREDI 2 AOUT 1912.

NEUVIEME ANNEE. -- No 3029.

5c

REDICTION & ADMINISTRATION

16, Rue du Croissant, Paris (2^e)

TELEPHONE: 102-89

PUBLICITE: 110, Rue Réaumur -- TELEPHONE: 225-10

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Directeur Politique:

JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS

	Paris Seine et Seine-et-Oise	Départ ^s	Etranger
Un An	48 fr.	21 fr.	31 fr.
Six Mois	28 fr.	12 fr.	18 fr.
Trois Mois	15 fr.	6 fr.	9 fr.
Un Mois	1 fr. 50	1 fr. 75	

Les abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste.

5c

Le Numéro

A PROPOS DES RETRAITES

UNE CONTROVERSE AU PAYS MINIER

La thèse du Pas-de-Calais nous est exposée par Cordier. Pourquoi le Syndicat approuva Basly.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Lens, 1^{er} août. — Le monde houiller est en ce moment profondément agité par la controverse qui s'est élevée entre les partisans et les adversaires du projet de loi sur les retraites des mineurs — ou plus exactement à propos de l'article 12 du nouveau texte législatif.

Cet article permet aux Compagnies minières de conclure avec leurs salariés une convention collective par laquelle elles leur assurent une retraite annuelle minima de 730 francs pour les ouvriers et 365 francs pour les veuves. Moyennant quoi elles sont déchargées de contribuer à la caisse spéciale. Il suffit que les charges qu'elles assument ne soient pas inférieures à la cotisation de un pour cent à laquelle elles sont tenues.

Ce texte fut défendu par Basly devant la Chambre au cours de la dernière séance de la session où le projet fut voté. Il fut combattu par Thomaze et Jaurès qui s'en firent aux résolutions prises par la Fédération nationale, laquelle s'était élevée contre toute convention de retraites particulière à telle ou telle région.

La-dessus le secrétaire de la Fédération nationale Bartuel et son trésorier Georget publièrent un ordre du jour protestant contre l'attitude de Basly, ordre du jour que nos lecteurs ont lu dans l'Humanité et auquel le citoyen Basly a répondu dans la presse régionale. L'émotion fut grande parmi tous les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

La réunion d'hier

Le Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais était convoqué pour en délibérer hier à Lens. Nous avons fait connaître, dans notre dernière feuille, sa décision. A l'unanimité il a approuvé l'attitude de Basly, tout en proposant de soumettre la question à un congrès régional puis à un congrès national de la corporation.

Voici par conséquent deux thèses complètement opposées en présence soutenues par la Fédération nationale des mineurs de France d'une part et par la plus importante de ses organisations régionales de l'autre. Nos lecteurs connaissent la thèse fédérale, qui est aussi celle de Thomas et de Jaurès. J'y reviendrai d'ailleurs. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de leur faire entendre l'autre son de cloche et l'Humanité, fidèle à son rôle d'interprète de toutes les tendances et de toutes les formes d'action de la classe ouvrière se devant à elle-même de leur faire connaître les vieilles relations avec les organisations des mineurs tant en France qu'à l'étranger m'ont valu d'être choisi à cet effet.

Je ne pouvais mieux recueillir qu'à Lens même, au centre du mouvement du Pas-de-Calais, son point de vue. Je m'y rendis immédiatement à la « Maison Syndicale ».

L'imposant immeuble, tout en pierres de taille, que le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais a édifié avec ses seuls moyens, par ses belles proportions, ses nombreux bureaux spacieux et confortables, sa jolie cour garnie de verdure où s'élève la buste en marbre, très ressemblant, du regretté Benguel, son imprimerie fédérale, sa superbe salle de réunion, rappelle les magnifiques édifices que les prolétariats allemand, scandinaves ou belge ont construits par leur effort autonome. On sait qu'il a coûté plus de 200.000 francs. Le camarade Evarad père, qui en est le gardien, m'en fait les honneurs avec sa courtoisie amicale.

Mais voici ce brave ami Cordier, secrétaire du Syndicat après avoir été assez longtemps secrétaire national. Nal n'est plus un jeune homme, mais il est le point de vue adopté la veille par le Conseil d'administration de son organisation :

« Et alors, lui dis-je, le syndicat est unanime à approuver Basly. Je le dirai même que je ne comprends guère l'émotion qui a soulevé chez certains camarades son attitude — surtout chez ceux qui se préoccupent de développer l'action syndicale, l'action directe, à l'encontre de l'action parlementaire.

« Nos camarades de cette tendance ne paraissent faire preuve d'un bien bizarre logique, lorsqu'ils reprochent à Basly d'avoir préféré au système qui attend tout de l'Etat, celui qui fait appel à l'action syndicale des travailleurs, pour imposer directement au patronat de meilleures retraites.

« Et puis, voyons, ce sont les mêmes camarades qui se sont élevés avec violence, à propos de la loi générale des retraites, contre le paiement de la cotisation ouvrière qui voudrait que l'ouvrier mineur prélève 48 francs par an sur son salaire, au lieu de 32 qu'il devra seulement verser avec l'article 12 ? Soit 16 francs de moins. Je ne comprends pas... »

« Mais on dit que le projet de cette stipulation va diviser le prolétariat minier et qu'il empêchera dans l'avenir un mouvement général de la corporation ? »

« Pas de division
— Je n'en aperçois pas les raisons. Les contrats collectifs imposés au patronat et l'obligation à constituer lui-même des retraites supérieures à celle que ferait l'Etat peuvent aussi bien être conquis par nos camarades du Centre, de la Loire, du Midi, que par nous autres dans le Pas-de-Calais et le Nord.

« Ce que j'approuve surtout dans cet article 12, c'est l'incitation à l'organisation syndicale qu'il constitue.

« On dit qu'il a, en tout cas, le caractère d'un acte égoïste ? »

« L'esime que c'est le contraire. Nos compagnies préféraient lorsque la Chambre vota les 1.500.000 francs que nos mineurs devaient d'abord se payer leur retraite la-dessus. Nous avons refusé et

avons obligé les compagnies à nous payer elles-mêmes les retraites que nous leur avions imposées. Ainsi les mineurs des autres régions ont bénéficié de la somme restée disponible.

« De même, maintenant, nos camarades des autres bassins profiteront d'une somme de 500.000 francs que nous prendrions en allant aux fonds de majoration de l'Etat.

« Cependant cet article 12 avait d'abord été très mal accueilli même dans la région ? »

« Tel qu'il avait d'abord été rédigé par le rapporteur il était mauvais, puis, qu'il ne contenait aucun chiffre. Mais actuellement, il garantit une retraite minima de 2 francs par jour à tous nos mineurs et 1 franc par jour à leur veuve, alors que dans la loi, par ailleurs, il n'est même pas question d'un minimum de 600 francs par an ! »

La question de discipline
« Tout de même, observai-je, on peut reprocher à Basly d'avoir méconnu les décisions de la Fédération Nationale ? Et puis avait-il le droit de dire à la Chambre qu'il parlait au nom des 100.000 mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, alors qu'il n'avait nullement reçu un mandat en ce sens ? »

« Je l'accorde qu'il a vu avoir fort dans la forme. Il a voulu dire qu'il était assuré de traduire leur pensée, leur volonté, ce qui est certain. Il a pu le dire d'une façon incorrecte, peu importe... »

« Mais enfin, les engagements que vous aviez pris au Congrès national d'Angers ? »

« Mais, puisqu'il n'en restait plus rien dans le projet voté par la Chambre ! Puisque ni l'âge (55 ans au lieu de 50), ni la capitalisation (au lieu de la répartition), ni les 30-ans de travail (au lieu des 25 ans proposés), n'étaient conformes à ce que nous avions décidé, pourquoi l'article 12 aurait-il seul subsisté ? »

« Et puis, lisons de côté les questions de forme ! L'article 12 est-il bon ? Voilà toute la question. Favorise-t-il l'organisation syndicale, répond-il aux préoccupations fédérales sur la cotisation ouvrière ? Je crois que oui. Et c'est cela seul qui importe ! »

Unité et discipline
« Mais, conclut Cordier, surtout dis bien dans l'Humanité que nous sommes des militants disciplinés. Nous aurons un Congrès régional le 15 septembre à Douai, et ensuite un Congrès national extraordinaire à Paris. En syndiqués, conscients que nous sommes, nous n'avons pas d'opinions préconçues, nous sommes persuadés par-dessus tout, de la nécessité de maintenir l'harmonie dans les rangs de la classe ouvrière, et nous serons prêts à faire à l'unité les plus grands sacrifices. »

« Et en me reconduisant, le dévoué secrétaire des mineurs du Pas-de-Calais, me fait encore voir sur les murs de la salle portraits des principaux militants socialistes, « car, me dit-il, nous sommes tous ici en même temps des socialistes et des syndiqués. Jamais nous n'avons séparé ni opposé nos devoirs de militants dans les différentes formes d'action de la grande cause internationale. »

J'ai vu ensuite Bartuel, qui m'a fait entendre naturellement une autre note. Je donnerai son opinion avec celle des camarades du bassin d'Anzin, que je vais voir à Denain.

JEAN LONGUET.

POUR "L'HUMANITÉ" A 6 PAGES

Emprunt Obligataire de 150.000 Francs

EN SIX MILLE OBLIGATIONS AU PORTEUR DE 25 FRANCS

QUARANTE-HUITIEME LISTE

895 Nainbrude, à Bohain	5	100
896 St Sauval, directeur de l'Harc	1	25
897 Le directeur de l'Har	1	25
898 Le directeur de l'Har	1	25
899 Le directeur de l'Har	1	25
900 Victor Gaiet, des travailleurs	4	100
de Gaz et de la 1 ^{re} section	1	25
901 60-478	1	25
902 Grapier, à Paris	4	100
903 X... à Paris	6	150
904 Julien, adjoint au maire de	1	25
Toulouse, pour le compte de	1	25
la section	1	25
905 Marie, à Aubin (Aveyron)	1	25
906 Section de Decazeville (S.F.	1	25
1.0) (Aveyron)	1	25
907 Thépenier, à Charenton	1	25
908 Garnier, à Paris	4	100
909 Sylvain Lenoir, à Pont-de-la-	4	100
Deule	1	25
910 Adou André, à Deville-les-	5	125
Rouch	1	25
911 Ardou Marguerite, à Deville-	2	50
les-Rouen		
Total de la 48 ^e liste	47	1075
Total des listes précédentes	2857	71675
Total à ce jour	2904	72750

LA 2^e JOURNÉE DES INSCRITS A PARIS

Porte close chez les Armateurs

Après la tournée des ministères, celle des armateurs. Il va sans dire que personne n'en attendait merveille. Mais ne fallait-il pas en avoir le cœur net ? Et une fois de plus faire dire à M. Charles Roux et ses séides : « Nous refusons la conversation, notre absolutisme ne s'accommode point de discuter avec les salariés ».

Pourtant, ce refus des armateurs se déjouait tout de même jusqu'ici. Ces messieurs disaient : Nous ne voulons pas connaître telles ou telles personnalités que des inscrits se sont données pour moments, de non-professionnels. Ah ! si on nous amenait de vrais marins !

Et bien, on les leur a amenés, ces marins authentiques, estampillés, et qui n'ont pas obtenu leurs fascicules par des complaisances, comme les inscrits de parade que les agents des Compagnies recrutent et embarquent avec la complicité délicate de l'Administration de la marine. On les leur a amenés, ces chauffeurs et ces soutiers dont le visage recuit dit éloquemment les longues souffrances endurées par des températures de plus de 50°. Et les armateurs ont fermé leurs portes.

Voilà le fait de la journée d'hier. La veille, les représentants des ministères avaient montré avec plus ou moins de politesse, que le gouvernement n'était aucunement pressé d'intervenir contre les pui-



LA CORVÉE DES LEGUMES
Au centre, Rivelli et Jouhaux (accroupis) ; à l'extrême droite, Marié et Bordères.

sants de la mer, et hier, ceux-ci ont signifié par leur refus de recevoir les délégations des inscrits, qu'ils comptaient sur la famine pour mater la révolte de leurs serfs.

A la Maison des Fédérations
Dès le matin, de bonne heure, des camarades arrivent. On leur avait dit qu'on irait dans la matinée chez les patrons. Mais le temps est vraiment mauvais, qui n'encourage pas à la sortie. En outre, il faut bien le dire — un certain nombre de camarades qui ont eu des « billets de logement » chez des copains trop hospitaliers, s'attardent un peu. Bref, la partie est reniée à l'après-midi.

Et on se distrait histoire de pousser le temps. D'aucuns poussent dans Paris une pointe d'exploration, les autres aident au ménage, à la popote. On se raconte les bonnes histoires ; comment on fit débarquer tel équipage, malgré un maître récalcitrant, comment tel autre, qui faisait le jaune par intérêt, fut renvoyé à terre par son commandant qui le trouvait trop lâche. Et toutes ces histoires sont dites avec un accent plein de saveur.

Ancielement, nous prenons des interviews express. Oh ! rien de compromettant d'entendre l'un contrefaire le ridicule de cet amiral Las Cases, qui ne savait guère que dire à la délégation : « La loi est la loi, et tant que la loi ne sera pas remplacée par la loi, nous appliquerons la loi », etc. Ce n'était pas beau comme l'antique !

Et nous avons plaisir aussi à noter quelle impression enthousiaste tous ces braves gens ont conservée du meeting de la veille. Il est réconfortant que ces hommes dont le sort est si difficile toujours, et qui mènent aujourd'hui même une bataille si rude, sachent avec une telle spontanéité s'oublier pour ne voir que le malheur immérité d'un pauvre bougre comme Roussel et s'indigner contre ses bourreaux... plus fort peut-être que contre les leurs propres !

Un Discours de Jouhaux
Cependant, l'heure de la soupe communiste arrive. Et nous n'avons pas à décrier encore un tableau que nous avons déjà esquissé. Rappelons que la même bonne humeur que la veille régnait.

Quand les appétits furent calmés, Jouhaux prit la parole. Il exalta le courage des inscrits, la beauté de leur mouvement. Il indiqua que les marins, qui touchent à tant de points sur la vaste terre, sont ainsi qualifiés pour propager les méthodes du syndicalisme français, et il salua avec émotion les camarades sénégalais, qui ont vite compris qu'il n'y a pas entre

les hommes de vraies différences de couleur, mais qu'il y en a seulement suivant que les uns sont exploités et les autres exploités.

Puis on envisagea l'avenir ; on émit des hypothèses... jusqu'au moment où quelqu'un vint dire que les « breaks » étaient prêts.

La Promenade

Car la C.G.T. fait bien les choses. Elle nourrit, elle loge. Elle a prévu les voitures aussi. Ce sont deux chars à banes que l'on décore de banderoles pour l'édification du public :

La grève maritime.
Depuis deux mois, les marins du commerce luttent pour obtenir 5 francs par jour.

Les armateurs, pour ne rien faire, touchent 67 millions de primes.

Les armateurs, payés par les contribuables, refusent l'arbitrage. Les inscrits, forts de leur droit, l'acceptent.

Et c'est dans cet équipage que, chantant l'Internationale, on s'en va par les grands boulevards. Et partout la curiosité la plus sympathique salue ces braves gens, les encourage. Ils passent devant les hôtels somptueux des Messageries Maritimes et de la Transatlantique, que gardent des cordons de police. Ils conspuent ferme.

CONTRE L'ABSINTHE, POISON VERT

Avec ou sans thuyone, l'Absinthe reste un Poison

L'Opinion de MM. le docteur Legrain, Cazeneuve et Riémain. — Le Procès des autres essences. L'Absinthe est un mélange de poisons divers.

Sur la proscription de la thuyone, il était indispensable de recueillir l'opinion de M. le Dr Legrain. Le nom d'un des plus rudes, des plus énergiques champions de l'antialcoolisme est connu de tous et particulièrement des lecteurs ouvriers. Car tous ses loisirs, tous les instants que lui laisse son labeur professionnel, le Dr Legrain les consacre à combattre l'insidieux fléau. Médecin en chef de l'Asile d'Aliénés de Ville-Evrard, il peut constater jour par jour les effets de l'alcoolisme et en noter hélas ! les progrès. Et c'est pourquoi sa conviction, née non de théories ou de doctrines, mais de l'observation des faits, est si forte, si enferrmée, si convaincante. Le Dr Legrain est l'ennemi des demi-mesures ; tenant l'alcool pour un poison, il ne lui fait aucune part, il le proscriit totalement ; il ne boit que de l'eau et ceux qui suivent son enseignement font comme lui.

« La loi qui interdit la thuyone ? nous dit-il. Loi de façade, loi d'hypocrisie qui l'aura d'autre résultat que de donner au breuvage meurtrier une apparence trompeuse d'innocuité. Devant le mouvement général de protestation de révolte contre les effets terribles de l'alcool, il fallait avoir l'air de faire quelque chose. On a donc proscriit la thuyone, mais comme nombre d'autres essences qui composent l'absinthe sont aussi nocives que celle-ci, la liqueur verte continuera ses ravages sous l'égide des justes lois. C'est une mesure qui laissera subsister tout le mal. Les Belges, les Suisses ne se sont pas amusés à déhuyoner l'absinthe ; ils l'ont supprimée. Nous, Français, coupons habilement les cheveux en quatre : la thuyone a vécu, vive l'absinthe ! »

Un composé de poisons
Nous n'avons pas trouvé moins de 120 simisme en M. Cazeneuve, chimiste, sénateur du Rhône qui a vivement combattu au Sénat, les conclusions de M. Pouillet.

« Le Sénat, nous dit-il, a cru arrêter les effets si funestes de l'absinthisme sans léser les intérêts des producteurs et il a proscriit la thuyone, comme si cette essence était la cause unique du mal. Je ne nie point le caractère nocif de la thuyone, mais je voudrais que l'on n'oublie point que les autres essences constitutives de l'absinthe présentent le même caractère. Or, cet oubli capital, le Sénat l'a commis. Qui donc a dénoncé les méfaits de la thuyone ? C'est l'honorable M. Pillet, excellent chimiste, mais... mais marchand d'essences. En concentrant les rigueurs de la Commission et du Sénat sur la thuyone, il a sauvé les autres principes qui ne sont pas plus que le premier, dignes de grâce.

« La thuyone jouerait donc, à votre avis, le rôle de paratonnerre ? »

« Exactement ; lorsque la thuyone aura disparu, resteront les autres essences dont la malifaisance est incontestable, mais qu'il nous sera impossible de signaler et de combattre, puisqu'on nous répondra : « Le principe nuisible de l'absinthe est éliminé, ce qui reste est inoffensif, buvons en paix. »

« Et pourtant... les autres essences ! Voici l'hysope, aussi dangereuse que la thuyone,

bien que ne renfermant pas ce principe chimique, mais la pinocampone ; voici la coriandre qui rend ataxique ; voici l'anis qui est un stupéfiant. Pourquoi donner qu'un ? Mon opinion est que ces principes chimistes, de M. Duc, pharmacien-chimiste du ministère des Finances et des Travaux publics qui, dans le Journal de Pharmacie d'Anvers, écrit :

« Qu'est-ce qui, dans l'absinthe, produit les accidents — convulsifs et opitiques — que nous venons d'énumérer ? Est-ce l'essence d'absinthe considérée comme telle ? Sont-ce les essences qui l'accompagnent dans le breuvage ? Est-ce l'alcool ? A la vérité, la question paraît obscure, attendu qu'on peut répondre, sans risquer de se tromper, que c'est l'ensemble de ces divers éléments qu'il faut les attribuer.

C'est aussi l'opinion de l'un des premiers chimistes de notre temps ; de M. Leewin, professeur de toxicologie à l'Université de Berlin, dont les travaux font autorité.

« Les essences qu'on emploie se composent entre autres, m'écrit-il, c'est M. Cazeneuve qui parle — d'aldéhydes, de cétones et de phénols dont la plupart sont les oxydés de l'acide thuyonique et pour les oxydés, voici quelques exemples : l'essence de Melisse contient le citral, aldéhyde qui paralyse l'essence d'amis est un stupéfiant, provoque l'émèse et donne des maux de tête par l'absinthe ; la cétone anisétique, présente dans l'hysope, agit sur l'équilibre du système nerveux tout comme l'essence de térébenthine.

« Les effets toxiques de ces essences, qui figurent en proportions différentes dans les absinthés et dans les liqueurs, s'additionnent entre eux et avec ceux de l'alcool. Voilà qui est redoutable.

« En résumé, conclut M. Cazeneuve, je crains que l'insuffisante prohibition de la thuyone ne confère à l'absinthe, à peine moins toxique, une sorte de garantie officielle d'innocuité qui ne pourrait qu'en augmenter la consommation ! »

L'œuvre est à compléter
Mentionnons encore l'opinion de M. Fr. de la Roche, secrétaire général de la Ligue nationale contre l'Alcoolisme.

« La suppression de la thuyone ne réalise certes plus nos desiderata. Nous précisons plus et mieux. Mais comme nous ne sommes pas partisans de la police, du tout ou rien, nous applaudissons à une mesure qui protège le plus actif des poisons composant l'absinthe.

« Que pouvons-nous conclure de ces opinions contradictoires ? C'est que, avec ou sans thuyone, sous quelque nom, sous quelque aspect, sous quelque couleur réjouissante qu'elle se présente, l'absinthe demeure le poison sournois et implacable ; qu'un homme soucieux de sa santé, de sa dignité, de la santé et du bonheur des siens doit fuir l'absinthe comme un ennemi dont la victoire est toujours certaine.

« Et que la mesure votée par le Sénat, mesure que la Chambre ratifiera l'actuellement, ne pourra produire quelque effet salutaire que si elle marque le début d'une lutte acharnée contre l'absinthe et tous les apéritifs, que si elle est, comme l'a dit notre cher Edouard Vaillant, le premier coup porté à ce fléau : l'Alcoolisme ! »

L.M. BONNEFF.

EN BELGIQUE

Pour le Suffrage Universel Par la Grève Générale

Le Comité du suffrage universel et de la grève générale qui a été formé à la suite du Congrès extraordinaire tenu par le Parti ouvrier belge le 30 juin dernier vient de lancer le manifeste que voici :

A LA POPULATION
Citoyens,

Le Congrès du 30 juin a décidé, par un vote unanime, de poursuivre avec une ardeur nouvelle la lutte pour le S. U. pur et simple et de préparer des à présent la grève générale.

Le Parti ouvrier, au début de cette nouvelle campagne, se doit d'en exposer les raisons au pays.

« Le S. U. est indispensable aux travailleurs belges. Sans justice électorale, ils ne peuvent espérer de justice économique. Tous leurs efforts d'organisation, d'émancipation, d'élevation matérielle et morale se heurtent à une législation habile, à des tentatives, souvent réussies de domestication soutenues et subventionnées par l'Etat. Tant que le vote plural maintiendra les prolétaires en état de minorité politique, tout moyen de libération leur sera refusé.

« S'ils ne veulent donc se résigner comme des esclaves à une oppression éternelle, il faut qu'ils conquièrent, avec le S. U., le moyen d'exercer dans les assemblées délibérantes leur influence légitime.

« Grâce à leur incessante propagande, l'opinion publique, d'ailleurs, s'est prononcée en faveur de la réforme.

« Si, malgré tout, le parti au pouvoir refuse de s'incliner devant la volonté du pays, quel moyen reste-t-il de vaincre sa résistance ? »

« Attendre qu'un prochain scrutin le renverse ? »

« L'expérience a prouvé : il est assuré de vaincre, grâce à la peur et à la fraude dont notre régime électoral multiplie les effets, grâce surtout à la fraude plurielle qui permet aux riches de bourrer les urnes de bulletins supplémentaires.

« Les prolétaires n'entendent pas recommencer la partie avec des cartes biseautées.

« Il recourront plutôt à leur dernière ressource : refuser le travail si on leur refuse justice.

« Ils se préparent à la grève générale, pacifique, mais formidable et irrésistible. Ce n'est pas eux qui auront scellé les souffrances que cette action peut entraîner.

« Ils ont, au lendemain du 2 juin, réfrimé leur légitime colère.

« Ils ont voulu, ils veulent encore laisser au pouvoir l'occasion de faire spontanément ce que l'opinion réclame.

« Ils ne menacent personne. Ils se proposent d'user d'un droit que la loi garantit.

« Ils rappellent qu'il n'y a pas de prospérité possible sans un minimum d'équité. Et ils demandent à tous de les aider à obtenir le S. U. qui seul peut mettre fin au malaise dont souffrent les affaires.

« Mais les travailleurs comptent par-dessus tout sur eux-mêmes, sur leur volonté tenace, héroïque.

« Que personne ne l'oublie, la grève ne vaincra que si elle est de longue durée, et vraiment générale.

« Que chaque d'un nous prenne ses dispositions pour un chômage d'un mois, cinq à six semaines, fasse dès aujourd'hui toute réparation possible.

« De toute évidence, un referendum national se prononcera à une majorité écrasante en faveur de l'égalité électorale.